

Conseil Municipal du 29/05/2015

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Date de convocation : 22 mai 2015

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 22h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de voix : 14

Nombre d'absent : 1

Secrétaire de séance : Mme Marie Annick CLOLUS

35. Attribution des subventions aux associations 2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les montants des subventions octroyées aux associations Lohéacienne et hors commune au titre de l'année 2015.

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

36. Participations au titre de l'année 2015

ASSOCIATIONS	Proposé pour 2015
COMITE DES FETES	1 500.00
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	400.00
LALAC	400.00
CLUB MOTO POLICE NATIONALE	300.00
AICA	500.00
VROUM VROUM	1 500.00
CLUB DES RETRAITES	400.00
ECOLE PUBLIQUE	2 200.00
ECOLE PRIVEE	1 425.00
CARNAVAL ECOLE (si demandé)	150.00
SECTION FOOT	2 000.00
SECTION TAEKWONDO	500.00
SECTION GYM	350.00
TELETHON (si organisé)	500.00
FNATH	50.00
SECOURS CATHOLIQUE	300.00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS « père Noel »	200.00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les montants des participations au titre de l'année 2015 €.

Art.	Bénéficiaires	Montants
6281	A.R.I.C.	307.00 €
6281	Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	257.95€
6281	Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	115.00 €
6553	Service départemental d'incendie et de secours	11 083 €
6281	Communes du patrimoine rural de Bretagne	982.50 €

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

37. Tarifs de la cantine 2015 / 2016

Après avoir délibéré le conseil municipal, valide à l'unanimité la tarification de la cantine pour l'année 2015 /2016 comme suit :

Résident : 3.70 € (subventionné à hauteur de 20 cts par la commune) soit **3.50 €**

Non résident : **3.70 €**

Adulte : **6.00 €**

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

38. Tarifs de la garderie année 2015 / 2016

Après avoir délibéré le conseil municipal, valide à l'unanimité la tarification de la garderie pour l'année 2015 /2016 comme suit :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h30

⇒ Résident : 1.90 €

⇒ Hors résident : 2.10 €

Mercredi midi de 12h30 à 13h15

⇒ Résident : 1.00 €

⇒ Hors résident : 1.00 €

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

39. Tarifs TAPS 2015 / 2016

Après avoir délibéré le conseil municipal, valide à l'unanimité la tarification des TAPS pour l'année 2015 /2016 comme suit :

20 € par trimestre et par enfant

Par ailleurs, le paiement de cette participation se fera au début de chaque trimestre par un titre de la trésorerie.

Aucun remboursement, ni escompte ne sera effectué.

Exonération pour les enfants des classes de maternelle.

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

40. DM1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser la décision modificative N°1 comme suit :

+ 596.40 € au 21534 OP 106 autres

- 596.40 € au 2158 autres installations

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention

41. Projets de lots à construire rue de l'Avenir

Le Conseil Municipal **décide**, après avoir délibéré à l'unanimité, la création de 7 lots supplémentaires rue de l'avenir et de mettre en vente le dernier lot déjà viabilisé au prix de 50 € du m² TTC.

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.